

211C2290  
FR0000036162-FS0839

21 décembre 2011

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CYBERNETIX**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 décembre 2011, la société anonyme Technip (89, avenue de la Grande Armée, 75116 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2011, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société CYBERNETIX et détenir à cette date 1 015 844 actions CYBERNETIX représentant autant de droits de vote, soit 62,48% du capital et 62,45% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions CYBERNETIX sur le marché par la société Technip dans le cadre de l'offre publique d'achat qu'elle a initiée sur les titres de cette société<sup>2</sup>.

Le déclarant a précisé détenir, au 20 décembre 2011, 1 025 940 actions CYBERNETIX représentant autant de droits de vote, soit 63,10% du capital et 63,07% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 625 791 actions représentant 1 626 630 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Cf. notamment D&I 211C2238 du 15 décembre 2011 et D&I 211C2260 du 19 décembre 2011.

<sup>3</sup> Cf. notamment D&I 211C2284 du 21 décembre 2011.